



<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	12
Présents	30	Absents non représentés :	5
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 3 juillet 2017, après convocation légale reçue le 27 juin 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Jean-Claude DANY (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Henri BERNAL), M. Mario HARELLE (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Yannick LIBOUREL), M. Bernard LE MEUR (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), Mme Laurence MONTERDE (pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ), Mme Véronique MURZILLI (pouvoir donné à Mme Patricia COURTIER), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Serge SOLER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

**Etaient Absents non représentés :** M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Christian RIOU, Mme Fabienne THOMAS, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public (IOP) – Validation de la demande d'approbation de l'agenda auprès du Préfet du Département de Vaucluse**

M. Henri BERNAL, Vice-Président, présente à l'assemblée communautaire le rapport ayant pour objet la validation de la demande d'approbation, auprès du Préfet de Vaucluse, d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Celui-ci engage la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » concernant la réalisation d'un programme pluriannuel de mise en conformité pour l'accessibilité des Etablissements recevant du public (ERP) et les installations ouvertes au public (IOP) qui n'ont pas pu être rendus conformes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

De durée variable selon le patrimoine concerné (3, 6 voire 9 ans), il comprend jusqu'à 3 périodes pluriannuelles de programmation et d'investissements. Le patrimoine de la Communauté de Communes lui permet de disposer d'une période de 3 ans.

La concertation avec les associations de personnes handicapées s'est réalisée au sein de la commission intercommunale d'accessibilité. En date du 19.06.2017 la commission a émis un avis favorable sur le projet Ad'Ap de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » Le présent rapport a donc pour objet de présenter d'une part, la situation sur le plan de l'accessibilité des ERP et IOP de la Communauté de Communes, puis d'autre part, le projet de demande d'approbation auprès du Préfet du Département de Vaucluse.

La Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » recense à la date du 19.06.2017, 1 ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie et 28 IOP. Ce bilan a permis d'apprécier l'importance et le contenu des différentes actions à entreprendre par la Communauté de Communes pour la mise en conformité de cet ERP et ces IOP.

Le projet de demande d'Ad'Ap porte ainsi sur 1 période de 3 ans pour un montant total de 241 130 € H.T.

L'ensemble des éléments en annexe, constitue la demande d'agenda d'accessibilité programmée que la Communauté s'engage à réaliser sous réserve qu'il soit approuvé par le Préfet de Vaucluse.

Une fois approuvé, l'Ad'Ap doit faire l'objet d'un suivi de mise en œuvre obligatoire à faire connaître au Préfet à la fin de la première année ainsi qu'un bilan d'étape à mi-parcours avec la transmission des attestations d'achèvement des travaux et de conformité pour l'accessibilité, établies par un contrôleur technique agréé.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à :

- Approuver le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- Présenter au Préfet de Vaucluse la demande d'approbation de l'Ad'Ap,
- Préciser que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité seront prévus au Budget de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Henri BERNAL, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**AUTORISE** le Président à :

- **Approuver** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), ci-annexé
- **Présenter** au Préfet de Vaucluse la demande d'approbation de l'Ad'Ap
- **Préciser** que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité seront prévus au Budget de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 10.07.2017



## Annexe : Programmation de l'Ad'AP

Voici la programmation retenue par la Communauté de communes les Sorgues du Comtat :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES :

	IOP / ERP	Coût estimé € HT	TOTAL
<b>ANNEE 1</b>	Siège de la Communauté de communes	5 580 € HT	<b>5 580 € HT</b>

### VILLE DE MONTEUX :

	IOP / ERP	Coût estimé € HT	TOTAL
<b>ANNEE 1</b>	HLM du Vieux Moulin	5 450 € HT	<b>6 910 € HT</b>
	Parc du château d'eau	530 € HT	
	Toilettes publiques Monteux	270 € HT	
	Toilettes publiques Monteux marché	660 € HT	

	IOP / ERP	Coût estimé € HT	TOTAL
<b>ANNEE 2</b>	HLM Les Muriers	5 030 € HT	<b>20 440 € HT</b>
	Le Périguis	8 110 € HT	
	Quartier Jules Fabre	5 980 € HT	
	Square Marie Mauron	1 320 € HT	

	IOP / ERP	Coût estimé € HT	TOTAL
<b>ANNEE 3</b>	Les Plumaneaux	22 370 € HT	<b>82 990 € HT</b>
	Parc Bellerive	56 860 € HT	
	Parc de la caserne	3 760 € HT	





**VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES :**

<b>ANNEE 1</b>	<b>IOP / ERP</b>	<b>Coût estimé € HT</b>	<b>TOTAL</b>
	Bords de Nesque	16 180 € HT	<b>61 750 € HT</b>
	Jardin de la Mairie	10 300 € HT	
	Jardin de l'office du tourisme	4 080 € HT	
	Jardin du jardin d'enfants	11 460 € HT	
	Jardin Esprit Blanchard	3 250 € HT	
	Place de L'ero	3 770 € HT	
	Toilettes publiques Pernes	12 710 € HT	

<b>ANNEE 2</b>	<b>IOP / ERP</b>	<b>Coût estimé € HT</b>	<b>TOTAL</b>
	Jardin Fléchier (Bourg merdeux)	6 370 € HT	<b>23 110 € HT</b>
	Place Frédéric Mistral	4 290 € HT	
	Toilettes publiques Les Valayans	12 450 € HT	

<b>ANNEE 3</b>	<b>IOP / ERP</b>	<b>Coût estimé € HT</b>	<b>TOTAL</b>
	Théâtre d'extérieur	30 880 € HT	<b>30 880 € HT</b>

**VILLE DE PERNES-LES-FONTAINES :**

<b>ANNEE 1</b>	<b>IOP / ERP</b>	<b>Coût estimé € HT</b>	<b>TOTAL</b>
	Jardin de Montecarlo	6 210 € HT	<b>6 290 € HT</b>
	Toilettes publiques Althen	80 € HT	

<b>ANNEE 2</b>	<b>IOP / ERP</b>	<b>Coût estimé € HT</b>	<b>TOTAL</b>
	Square de Mylau	3 180 € HT	<b>3 180 € HT</b>

**Rappel des montants et de la programmation pour l'ensemble de la Communauté de Communes :**

**Année 1 : 80 530 € HT**

**Année 2 : 46 730 € HT**

**Année 3 : 113 870 € HT**